

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vapaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economie ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : M. BÉGIN

Le Nord de la France

Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RÉCLAMES : 25 centimes.
On traite à forfait.

Ce numéro a un supplément

ROUBAIX, 18 JANVIER 1870

Les défis, les outrages, les appels à la révolte de M. Rochefort, dans la Mar-seillaise, ne pouvaient être plus long-temps tolérés. Des poursuites devaient être exercées, et du moment où la justice provoquait ces poursuites, la question devenait urgente de la faire résoudre.

Une nécessité évidente a donc com-mandé au gouvernement le rejet de la proposition de M. de Kératry, relative au ren-voi du débat sur l'autorisation de pour-suite contre M. Rochefort jusqu'au 24 janvier. Cette nécessité a été parfaitement mise en lumière par M. le garde des sceaux, et la passion n'a été pour rien dans le maintien du premier ordre du jour.

Les convenances de M. Rochefort et des hommes de désordre ne sauraient prétendre, en vérité, balancer des considérations aussi hautes.

Il n'est pas besoin d'insister, pour que cela soit compris du pays. L'opinion publique et la grande majorité des écrivains de la presse sont parfaitement au fait de la situation. Tout le monde sait que nul homme, fut-il député, ne saurait préten-

dre à violer impunément le droit com-mun. La loi a reçu de M. Rochefort les plus insolentes atteintes ; la répression ne saurait être plus longtemps ajournée. Les dépositaires de l'autorité judiciaire avaient mis le Corps législatif en de-meure ; celui-ci devait répondre.

C'est ce qu'il a fait dans la séance d'hier lundi en autorisant par 226 voix contre 34 les poursuites contre M. Rochefort.

La majorité a bien fait d'agir ainsi, surtout après la déclaration de M. Ollivier affirmant que le ministère se retirait si les poursuites n'étaient pas auto-risées.

On a exprimé la crainte que l'ordre ne fut troublé, par suite d'une action vigou-reuse contre le député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Seine. Cette crainte n'a rien de sérieux. Si les révolutionnaires n'ont point agi le 12 janvier, c'est qu'ils avaient, comme ils ont encore, le senti-ment de leur impuissance. En tout cas le plus mauvais moyen d'imposer le respect à l'ennemi, est de paraître le craindre. Le Corps législatif entier, moins les radicaux de la gauche, a fait sagement de penser ainsi. Rien n'est à craindre, dans la rue, et la France n'a qu'à prêter son appui à la politique résolue du Cabinet, pour assurer ses libertés et sa sécurité qui lui sont également chères.

J. REBOUX

Nous lisons dans le Monteur universel :

« La question de l'opportunité ou de la non-opportunité des poursuites contre M. Henri Rochefort préoccupe toujours vivement l'opinion publique. Le ministère n'avait nullement songé d'abord à en faire une question de cabinet ; car, après la fermeté qu'il avait montrée dans la journée du 12 janvier, il eût pu abandonner les poursuites sans être taxé de faiblesse. Malheureusement la question s'est trouvée engagée de telle sorte qu'il fallait la faire aboutir, sous peine de désor-tuler les intérêts de la liberté même.

« Nous savons en effet, que les partisans du gouvernement personnel songent à se faire de l'abandon des poursuites une arme contre le ministère ; ils voulaient représenter au souverain qu'alors qu'il avait consenti à toutes les réformes libérales qui lui avaient été demandées, le cabinet actuel le laissait impunément insulter de la façon la plus grave.

« Posée dans ces termes, la question exigeait impérieusement que le ministère fit respecter la loi vis-à-vis de quiconque substitue à la discussion, l'insulte et la provocation à la guerre civile. — E. BAUER. »

Correspondances Particulières

du Journal de Roubaix.

Paris, lundi 17 janvier.

A la fin de la séance seulement, si la discussion est close aujourd'hui, nous saurons si les poursuites contre M. Rochefort sont autorisées.

C'est là le seul sujet de conversation dans le monde officiel, à la Bourse, sur le boulevard et dans les ateliers. Inutile de vous répéter combien les avis diffèrent. A l'heure où je vous écris la discussion se développe devant le Corps législatif, et, d'après ce qu'on me rapporte, il faut s'attendre à une minorité de 50 à 60 voix et à une quarantaine d'abstentions. Au surplus, ces calculs n'ont qu'un médiocre intérêt puisque vous connaîtrez le résultat quand vous recevrez cette lettre.

Je vous engage à vous défier plus que jamais des bruits que l'on fait courir ici et dont vous pourriez lire l'écho dans quelques journaux. C'est ainsi que j'ai reçu aujourd'hui de plusieurs journalis-tes de province des dépêches me demandant : Est-il vrai que Rochefort se soit battu en duel ? Est-il vrai qu'il ait été tué ? Or, Rochefort ne s'est pas battu, et il assiste à la séance de la Chambre, car quoiqu'on en dise, il ne songe pas à aller prendre à Londres la place de M. Ledru-Rollin.

On a dit aussi que M. Paschal-Grousset s'était battu en duel avec un rédacteur du Figaro, qu'il avait tué raide et qu'un des témoins de son adversaire ayant ramassé l'épée du mort, il l'avait tué raide aussi. Ce n'est qu'une sinistre plaisanterie. Le malheur est que beaucoup de personnes ont pu la prendre au sérieux.

On parle aussi de dispositions de défen-se prises par les amis de Rochefort ; ils ne veulent pas le laisser arrêter et essaieraient de provoquer une émeute. Est-ce bien vrai ; et M. Rochefort lui-même ne donne-t-il pas à ceux qui l'en-tourent le conseil de ne pas donner aux chasséspots une terrible occasion de faire merveille.

Je reviens du Palais-Bourbon. Impos-sible de pénétrer dans la salle ; toutes les tribunes sont comblées. La salle des Pas-Perdus présente son aspect ordinaire des jours de grande animation. Autour du Palais-Bourbon, il n'y a pas de foule : on ne voit pas de soldats ; il n'y a que des sergents de ville. Les promeneurs circulent facilement et les voitures aussi.

Après le dépôt de projets de lois, après l'admission de M. de Forcade comme député de Lot et Garonne, M. Estancelin prend le premier la parole sur l'autorisation de poursuites demandée par le ministère ; il propose de donner au Cabinet un vote de confiance et de passer à l'ordre du jour. M. Estancelin ne fait

que formuler devant la Chambre l'opinion exprimée par M. Thiers dans la réunion du centre gauche de vendredi dernier.

M. E. Ollivier paraît à la tribune : un grand silence se fait. Le ministre pose nettement la question de Cabinet et déclare que si un vote rejette la demande de poursuites, le ministère le considérera comme un vote de défiance.

M. Rochefort se lève et de sa place prononce quelques paroles ; voici, d'après la Liberté, ce qu'il aurait dit :

« Messieurs, je dois répondre au rap-port qui vous est présenté.

« Les masses ne savent pas ce que c'est qu'un cabinet. Elles diront : il fal-lait écarter de la Chambre un député désagréable ; on l'écarte par l'emprison-nement ne pouvant l'écartier autrement.

« C'est une faute que commettra l'Em-pire.

« Je ne me défends pas : la Républi-que profite des fautes de l'Empire. »

« Ou me dit que cette courte déclaration a été accueillie silencieusement.

On s'attend à un discours très violent de M. Gambetta ; mais on ne sait pas encore si la discussion sera épuisée ce soir. Il faudrait pour cela que la majorité coupât court au débat, vu le nombre des orateurs inscrits.

J'ai entendu depuis deux jours formu-ler de très-vifs reproches contre les dé-putés de la gauche.

Si les députés nommés par l'extrême opposition voulaient donner satisfaction à leurs mandats, ils devraient déclarer qu'ils sont prêts à donner leurs démis-sions en masse, après le vote d'autorisa-tion de poursuites. Ce serait un scandale qui placerait le gouvernement dans un grand embarras. Mais il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que les députés irréconciliables ne donneront pas leurs démissions.

C'est demain matin qu'aura lieu l'exé-cution de Troppmann.

CH. CAHOT

BOURSE DU 17 JANVIER.

Bourse d'attente et cependant très-agitée. Les mouvements de 25 c. se produisent sur le 3 % à propos d'une simple annonce d'of-fres ou de demandes. C'est ainsi que l'on cote successivement 73.50, 73.30 et 73.45 dernier cours. Après bourse on continue de monter et l'on demande à 73.55. — Ces reprises en dehors du parquet ne prouvent rien pour le lendemain ; tout le monde attend des nouvelles de la Chambre et pour le moment, c'est de là que viendra la hausse ou la baisse. C'était aujourd'hui la liquida-tion de quinzaine : la plupart des valeurs comme Italien, Autrichiens, Lombard, société générale, valeurs de spéculation, ont des cours de compensation inférieurs aux cours moyens cotés depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Les reports sont assez élevés. Le Suez retombé dans l'oublie ne varie plus.

CELLIER.

Paris, le 17 janvier 1870.

(Salle des Pas-perdus, 5 heures)

Je m'échappe tant bien que mal de la tribune où nous étouffons de bon cœur, — heureux que nous sommes d'assister à la fameuse séance, — et je vous envoie ces quelques notes. Une affluente inaccoutumée sur le pont si mal nommé de la Concorde, affluente énorme de curieux dans la cour d'entrée de la Chambre ; de nombreux agents de police circulent et font circuler. Voilà les dehors du Palais-Bourbon avant la séance ; on m'assure, à l'instant, que la foule est considérable et que les agents ont peine à la contenir en place.

Au dedans, les tribunes sont archi-pleines ; les huissiers ne savent à quel palce-tot se vouer.

On croit, cela va sans dire, à une séance très-chaude.

On cite MM. Picard, Jules Simon, Arago, Gambetta, Ferry, Pelletan, Garnier-Pagès et de Piré comme devant parler contre l'autorisation de poursuites.

Evidemment, si la moitié seulement des orateurs inscrits prennent la parole, nous n'en serons pas quittes pour une séance.

Le nom de M. Jules Favre ne figure pas dans la liste citée plus haut. Cette absence est vivement commentée. On m'assure que M. Jules Favre se réserve d'intervenir pour un fait personnel quand un orateur de la droite rappellera l'auto-risation de poursuites contre Louis Blanc soutenue en 1848 par le chef de la gauche.

A deux heures, M. Schneider monte à son fauteuil. M. Henri Rochefort arrive un des premiers. MM. Picard et Steiner, députés de la Haute-Marne, vont le trouver à son banc.

Le rédacteur en chef du la Marseillaise descend au banc le plus bas et s'assied à côté de M. Crémieux. De rares collègues échan-gent un mot et une poignée de main en passant près de lui.

MM. Emile Ollivier, Daru, de Parieu, de Talhouët sont au banc des ministres.

A deux heures et demie, la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté sans réclamations.

M. Crémieux monte à la tribune et lit un projet de loi sur le jury, disant en deux articles que la loi de 1852 est abolie et la loi de 1848 rétablie.

M. Magnin rend compte, au nom du cinquième bureau, de l'élection de M. de Forcade dans le Lot-et-Garonne et pro-pose la validation, qui est adoptée. M. de Forcade prête serment.

M. Dupuy de Lôme annonce des inter-pellations sur les décrets relatifs aux admissions temporaires et on demande l'ajournement.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les poursuites demandées par le mi-nistère contre M. Henri Rochefort. Enfin dit-on avec un soupir dans toutes les tribunes !

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 19 Janvier 1870.

— 46 —

CHRISTINE

PAR

LOUIS ÉNAULT

XVII

(Suite.)

Deux larmes jaillirent des yeux du jeune homme.

« Tu vois bien qu'il m'aime encore ! fit-elle en serrant le bras de Maïa.

— Oh ! toujours, et plus que jamais !

— Taisez-vous, reprit-elle en levant la main comme pour la poser sur les lèvres de Georges, taisez-vous ! vous n'avez plus le droit de me le dire.

— C'est vrai, fit-il en gardant sa main, et d'une voix où il y avait des larmes ; mais j'ai du moins le droit de m'accuser d'avoir méconnu la plus chère et la plus adorée des femmes !

— Ne vous accusez pas, reprit Christine ;

sans doute je ne devais pas être heureuse. Il y a eu dans ma vie plus d'un malentendu cruel ; celui-ci fut le plus cruel de tous. Mais, enfin, des deux parts la loyauté est sauve ; consolez-vous, car je crois que maintenant j'aime ma douleur. »

Insensiblement l'émotion la gagnait ; Maïa s'en aperçut.

« Christine, lui dit-elle, il faut partir. » Et elle se leva la première.

« Encore une minute ! dit Georges.

La comtesse ne dit rien, mais elle regarda son amie.

« Impossible ! reprit Maïa ; c'est assez, c'est trop déjà !

— Ne vous reverrai-je point ? demanda Georges avec la timidité d'un amoureux de quinze ans.

— Je le voudrais, reprit Christine, mais cela serait mal : vous êtes le mari d'une autre. Je serai franche et droite jusqu'au bout, même contre moi ! Je devais peut-être cette suprême entrevue à votre douleur et à notre passé... plus serait trop ! Adieu ! »

Le comte fit un geste de désespoir violent.

« Georges, dit-elle en lui prenant la main, épargnez-moi ! laissez-moi ma conscience. Que me resterait-il si je ne l'avais plus ? »

Maïa fit deux ou trois pas dans l'allée : les longues aiguilles des pins, broyées par ses petits pieds impatientes, faisaient enten-

dre un craquement sec : elle revint à Chris-tine et toucha son bras.

La comtesse voulut se lever. Ses forces la trahirent ; elle se rassit et appuya sa tête contre le tronc du chêne auquel on avait adossé le banc rustique. Un vif incarnat couvrait sa joue, une toux sèche déchira sa poi-trine. Bientôt elle pâlit en regardant Maïa. Quand elle retira le mouchoir qu'elle avait posé sur ses lèvres, Georges s'aperçut qu'il était rouge. Il ne trouva plus une parole : il y a des sentiments que les mots n'expriment pas. Sans la présence de Maïa, il l'au-rail prise dans ses bras, serrée contre son cœur, et leurs deux âmes, plus que jamais éprises, eussent oublié le présent et retrouvé le passé.

Devant l'amie, si indulgente qu'elle fût, chacun devait garder ses pensées.

Enfin la comtesse fit un effort ; elle se leva et prit le bras de Maïa en adressant à Georges un signe d'adieu.

« Ne venez point ! lui dit Mme de Bjorn ; les gens sont au chalet, et il ne faut pas qu'on vous voie. »

Georges, immobile à la même place, les suivit du regard. Christine traversa la pelouse lentement, et avec la grâce languissante d'un beau cygne blessé. Elle se retourna une dernière fois pour le voir. Mais bientôt les deux femmes entrèrent sous une allée d'épi-céas et de tamarins ; un pli du terrain les cacha tout à fait.

Georges, resté seul, s'enfonça sous les plus sombres taillis du parc ; il ne rentra chez lui que vers le soir. Nadéje avait dîné sans l'attendre, et était allée chez une de ses amies, où l'on répétait un certain quadrille, appelé les Lanciers, vieille danse rajeunie, que deux merveilleuses de Vienne venaient d'importer en Suède. Il put donc jouir en paix de l'acre volupté de sa douleur, et sa-vourer avec ses larmes ce que le poète anglais appelle the joy of grief ! Depuis qu'il avait revu Christine, il sentait le besoin de se cacher à tous les yeux et de vivre avec sa pensée so-litaire. Cependant sa douleur avait retrouvé le calme. Il respectait trop les volontés de sa malheureuse amie pour se présenter chez elle ; mais il passait chaque jour dans la rue de la Reine : il voyait au moins sa maison. Un matin, il trouva les volets fermés : un voisin lui apprit que Mme de Rudden avait quitté Stockholm.

Quelques jours après, il recevait une lettre de Maïa, portant le timbre de Lübeck. La baronne lui annonçait que Christine, plus souffrante, avait dû quitter la Suède et cher-cher un ciel moins rigoureux.

Georges resta trois mois sans nouvelles, livré aux tortures de l'incertitude et de l'ab-sence, les plus grands des maux pour une âme aimante.

Un matin que M. de Simiane travaillait dans son cabinet, un domestique sans livrée fut introduit près de lui. Cet homme venait l'a-

vertir qu'une femme l'attendait en voiture dans une rue voisine qu'il lui nomma. Georges le suivit et aperçut bientôt la voiture. Un mouchoir s'agita, une portière s'ouvrit ; il monta, et le cocher, sans attendre d'ordres, lança ses chevaux. Georges, à travers les doubles plis du voile noir, avait reconnu Maïa, dont les cheveux blonds éclairaient le visage. Il la regarda avec une inquiétude pro-fonde, mais sans toutefois oser encore l'in-terroger, bien qu'il eût un nom dans le cœur et sur les lèvres.

« C'est maintenant qu'il faut venir ! » dit la baronne en lui serrant la main.

Elle releva son voile ; il vit qu'elle avait pleuré.

« Et Christine ? demanda-t-il, mais tout bas et comme un homme qui craint d'en-tendre sa voix.

— Vous allez la voir, dit Maïa ; du cou-rage ! »

Georges jeta un regard distrait à la por-tière : il reconnut la route de Haga, qu'il avait si souvent parcourue pour aller chez la comtesse. Il eût voulu donner des ailes aux chevaux. Enfin on arriva.

(Le suite au prochain numéro.)